

# Note de Synthèse des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance du **3 octobre 2019**

Article L-2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

## PROCÈS-VERBAUX

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2019

## ENFANCE, SCOLARITÉ

### 1. **GIP Réussite Éducative : signature d'une convention**

Comme chaque année, il convient de signer une convention avec le GIP Réussite Éducative afin de prévoir la délégation du pilotage du projet balmanais à la commune et de solliciter le cofinancement associé qui s'élève en 2019 à 17 581 €.

### 2. **CLAS : Renouvellement de la convention de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale de Haute-Garonne pour l'année 2019 -2020**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'aide au fonctionnement du CLAS avec la Caisse d'Allocation Familiale de Haute-Garonne pour le projet de l'année scolaire 2019/2020 afin de percevoir la prestation de service correspondante.

## CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

### 3. **Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : fourniture et pose de deux radars pédagogiques de vitesse**

Il s'agit de la mise à disposition par le SDEHG de deux radars pédagogiques photovoltaïques implantés sur la route de Mons. Le montant total des travaux est estimé à 3 720 €, la part communale est estimée à 1 860 €.

### 4. **Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : raccordement électrique de deux abris bus chemin de Sironis**

Il s'agit du raccordement électrique de deux abris bus situés chemin de Sironis. Le montant total de cette opération est de 1 137 € dont 230 € à la charge de la commune.

### 5. **Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage public des rues Dewoitine, Leduc, Farman, Potez et Blériot**

Il s'agit de rénover l'éclairage public des rues Dewoitine, Leduc et Farman. Le montant total des travaux est estimé à 605 000 €, la part communale est estimée à 122 526 €. Cette délibération annule et remplace les délibérations des affaires 2AS 202 et 2AS 203 du 19 février 2019.

## **6. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rapport d'activité 2018**

---

Il s'agit de présenter le rapport d'activité du SDEHG portant sur l'année 2018.

## **7. Approbation du règlement d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local de Toulouse Métropole modifié**

---

Il s'agit d'approuver les nouvelles dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront désormais à tous les portages en cours.

## **GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE**

### **8. Décision Modificative n°1 du budget principal 2019 de la Ville**

---

Il s'agit de voter la décision modificative n°1 du budget de la Ville.

### **9. Décision Modificative n°1 du budget annexe 2019 des ALAE**

---

Il s'agit de voter la décision modificative n°1 du budget annexe des ALAE.

### **10. Prêt à l'association " Balma Olympique Rugby Club "**

---

Il s'agit d'approuver le projet de convention passé entre le BORC et la Ville de Balma pour l'attribution d'un prêt de 15 000 € remboursable à la Ville par échéances annuelles de 2020 à 2022.

### **11. Subvention exceptionnelle à l'association " Club Nautique de Balma "**

---

Il s'agit de voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'association « Club Nautique Balma » pour l'organisation des championnats de France d'hiver en Martinique, du 26 au 29 février 2020.

### **12. Subvention exceptionnelle à l'association " Histoire Vivante de Balma "**

---

Il s'agit de voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Histoire Vivante de Balma » pour l'organisation d'une exposition, du 6 au 11 novembre 2019, sur l'histoire de l'aéronautique à Balma.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **13. Indemnisation des personnalités qualifiées participant au jury, dans le cadre du projet de construction de la Maison de quartier Vidailhan**

---

Dans le cadre du projet de construction de la Maison de quartier de Vidailhan, un jury sera constitué. Aucun texte ne prévoit le versement d'une indemnité de participation aux personnalités qualifiées, pour autant, l'indemnisation de ces personnes paraît légitime. Il convient de prévoir l'indemnisation de ces personnes qualifiées.

#### **14. Avis préalable à la fixation du calendrier 2020 des dérogations au principe du repos dominical sur Balma**

---

Il convient de requérir l'avis du Conseil Municipal relatif au nombre de dates d'ouvertures dominicales sur le territoire de la commune de Balma.

Cet avis est pris au regard du calendrier fixé par Toulouse Métropole en date du 27 juin 2019 et au regard des recommandations du conseil départemental du commerce.

C'est ensuite par arrêté municipal que seront fixés les dimanches d'ouverture pour l'année 2020 sur la Commune, après consultation des organisations d'employeurs et de salariés.

#### **15. Création d'un comité d'éthique de la vidéo protection et désignation de ses membres**

---

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un comité d'éthique de la vidéo protection et de désigner ses membres.

#### **16. Modification de la durée hebdomadaire de travail**

---

Il convient d'augmenter le temps de travail de 7 agents du pôle famille et solidarité, augmentation du temps de travail qui s'intègre dans l'optimisation des heures du pôle auprès des agents d'entretien à temps non complet, à compter du 01/12/2019 :

5 postes à temps complet

1 poste à 31h00

1 poste à 26h00

#### **17. Fermeture de poste**

---

Fermeture du poste d'éducateur Activité Physique et Sportive suite à une mutation.

#### **18. Mise à jour de la délibération du 15 décembre 2016 relative au recrutement de personnels contractuels**

---

Mise à jour de la délibération du 15/12/2016 relative au recrutement de personnels contractuels dans le cadre des divers remplacements au sein des services de la ville.

#### **19. Recrutement de personnels contractuels non permanents- ALSH**

---

Mise à jour de l'effectif pour l'année scolaire 2019-2020 dans le cadre des ALSH.

#### **20. Création d'emplois permanents, fermeture de postes et modification de la durée hebdomadaire de travail - ALAE**

---

Créations de poste en CDD :

- 2 CDD à 19.53/35.00

- 1 CDD à 18.75/35.00

- 1 CDD à 17.69/35.00

- 1 CDD à 17.57/35.00

- 1 CDD à 15.27/35.00

- 1 CDD à 14.48/35.00

- 1 CDD à 13.69/35.00

- 2 CDD à 12.12/35.00

Suppressions de poste en CDI :

- 1 CDI à 19.03/35.00

- 1 CDI à 27.51/35.00

- 1 CDI à 19.83/35.00

Diminutions de temps de travail à la demande des agents

- passage d'1 CDI de 19.83/35.00 à 15.51/35.00

- passage d'1 CDI à 14.71/35.00 à 13.11/35.00

Augmentation de temps de travail

Directeurs

- 2 postes CDI à 25.87/35.00 à 35.00/35.00

- 1 poste CDD à 25.46/35.00 à 35.00/35.00

Directeurs adjoints

- 2 postes CDI à 23.33/35.00 à 35.00/35.00

- 1 poste CDD à 22.97/35.00 à 35.00/35.00

## **21. Création d'un poste dans le cadre d'un avancement de grade**

---

Dans le cadre d'un avancement de grade, il convient simultanément de supprimer un poste d'éducateur APS principal de 2<sup>o</sup> classe à temps complet et de créer un poste à temps complet d'éducateur APS principal de 1<sup>o</sup> classe.

## **TOULOUSE-METROPOLE**

### **22. Rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - année 2017**

---

Il s'agit de présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017.

## **POINT SUR LES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES**

Un point sera effectué sur l'utilisation par le Maire des pouvoirs qu'il détient au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Les documents ayant trait à chaque point inscrit à l'ordre du jour peuvent être consultés en Mairie auprès du Directeur Général des Services.*